

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation urgente
Titre :	Mise en danger de la population par l'incendie du site de recyclage de l'entreprise Thévenaz-Leduc. Quelles suites ?
Initiant-e:	Ariane BAUD

Motifs de l'urgence :

Le vendredi 28 août 2026 peu avant 19h00, un incendie s'est déclaré dans l'entrepôt de l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens et a eu de grosses répercussions sur plusieurs quartiers lausannois.

L'urgence est demandée au vu des répercussions sanitaires potentiellement importantes sur la population lausannoise.

Texte libre / argument :

Cet incendie a eu d'importantes conséquences sur le trafic, tant routier (fermeture de l'autoroute A1 dans les 2 sens de circulation) que ferroviaire (suspension du trafic CFF entre Lausanne et Genève et arrêt des liaisons du M1). Il a également généré un important panache de fumée qui s'est diffusé loin à la ronde. En fin de soirée, la fumée s'est faite particulièrement dense dans plusieurs quartiers de la ville de Lausanne (principalement à l'ouest, au nord et au centre), rendant l'air âcre et difficilement respirable. Le lendemain, la population était invitée par le canton à limiter ses déplacements voire porter un masque FFP2 pendant que certaines manifestations étaient annulées comme, par exemple, une manche du triathlon de Lausanne.

Dans ce contexte, seule une *Information* (et non une *Alerte*) a été diffusée par Alertswiss et en excluant dans un premier temps Lausanne de la zone impactée. En réalité de nombreuses Lausannoises et Lausannois n'ont pas eu accès à ces informations si on en croit le peu de personnes s'étant effectivement équipées d'un masque ou le fait qu'une partie de la population a maintenu ses pratiques sportives en plein air. Ce qui pose la question des moyens pour avertir la population efficacement et en temps réel.

A noter que ce n'est pas le 1^{er} incendie dans cette usine puisque de nombreux départs de feu sont recensés dès 2001 avec un précédent incendie majeur en 2014.

Au vu de ce qui précède, la soussignée souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. Est-ce que la Ville entend interpellier le Canton afin de savoir pourquoi l'annonce de ce sinistre avait le caractère d'*information* et non d'*alerte* sur l'application Alertswiss, ce qui a privé de nombreuses personnes d'une notification push ? Et également de leur demander pourquoi la zone délimitée comme concernée au soir du 28.8.2026 n'incluait pas Lausanne alors que plusieurs quartiers suffoquaient ?
2. Est-ce que la Ville entend procéder à des mesures des substances potentiellement nocives pour la santé qui ont été dispersées sur le territoire lausannois durant cet

événement et quels seront leurs impacts sur le sol, les plantations et les eaux de la ville ainsi que sur la santé des Lausannois.exs ?

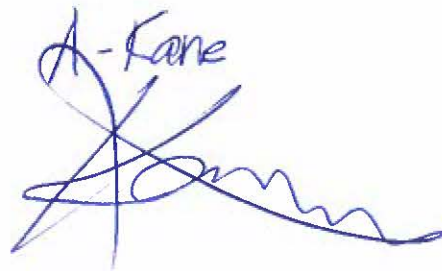
3. Suite à cet accident, la Municipalité entend-elle prendre d'éventuelles mesures de décontamination sur des parcelles sensibles ?
4. Quelles sont les mesures de prévention que la Municipalité entend mettre elle-même en place (en particulier pour sensibiliser au tri des batteries au lithium, souvent pointées du doigt dans ces accidents) ou exiger du canton ou de l'entreprise responsable pour prévenir ce type d'accident industriel ayant des répercussions sur son territoire ?
5. La Municipalité entend-elle porter plainte contre l'entreprise Thevenaz-Leduc pour mise en danger de la population lausannoise? (en particulier compte tenu de la récurrence des incendies sur leur site et de l'absence de moyens tels que des caméras thermiques couplées à des canons à eau automatiques).
Sinon peut-elle expliquer pourquoi ?

La soussignée remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, 07.09.2026.



Ariane BAUD
Ensemble à Gauche (EàG)



Agata Sidorenko